



**ASSOCIATION CANINE DU TARN
CLUB DU CHIEN DE LA VALLEE
DU TARN**

Education / Compétition

N° Identification S.C.C / C.U.N 2420

N° D.D.S.V Tarn ILU 8121811

Président:

**M Puech guillaume : 16 chemin de Saint Amarand le
haut 81000 Albi**

Portable : 06-64-37-28-76 Fixe : 05-63-43-41-53

puech.guillaume@wanadoo.fr

Albi le 01/10/2017

Chers amis cynophiles,

**Le C.C.V.T a le plaisir de vous inviter les 02 et 03 décembre 2017
pour son concours annuel R.C.I sur notre terrain à Puygouzon
route de Castres. GPS 43.89 / 2.16.**

Ce concours sera jugé par Monsieur Jean Joaquin

Hommes d'Attaques :

Farfal Florian

Alaux Frédéric

Jean Pascal Delhoume

**Le montant des engagements est fixé à 15 euro par épreuve.
L'appel des concurrents se fera à 7h30 sur le terrain du club.**

Une restauration rapide sera proposée sur place.

Les engagements devront parvenir avant le 25 novembre chez :

Guillaume Puech

16 chemin de Saint Amarand le haut

81000 Albi

Portable 06-64-37-28-76

Mail : puech.guillaume@wanadoo.fr

Les chèques seront libellés au nom du C.C.V.T.

Le Président, Guillaume Puech

Cordialement et à très bientôt.

FEUILLE D'ENGAGEMENT
CONCOURS Certificat RCI 1, 2 et 3

A retourner impérativement avant le 25 novembre à :

**Puech Guillaume
16 ch. Saint Amarand le haut
81000 Albi
06-64-37-28-76
Puech.guillaume@wanadoo.fr**

COLLER ICI L'ETIQUETTE D'IDENTIFICATION DU CHIEN

JOINDRE DEUX ETIQUETTES SUR LEUR SUPPORT

CATEGORIE RETENUE :

**-Certificat -RCI 1 -RCI 2 -RCI 3
 -CSAU**

Nom du conducteur si pas inscrit sur l'étiquette :

Nom de la Régionale :

N° de carnet de travail (si pas inscrit sur étiquette) :

N° de tel :

Vaccination antirabique obligatoire

N° de passeport Européen :

Date de validité :

Passeport à présenter le jour du concours.

Signature du Président du club :

Signature du concurrent :

Je certifie avoir pris connaissance des directives de la C.U.N concernant la non présentation d'un concurrent de mon Club à votre concours, à savoir que le Juge pourra déclarer « forfait » sur son rapport, et de ce fait encourir aux sanctions prévues. D'autre part je dégage le C.C.V.T. de toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels qui pourraient être causés par nos membres ou leurs chiens.